

**Nombre de délégués :**

En exercice	114
Présents	61
Procurations	3
Votants	64

DELIBERATION N°9-061224**Objet : avancements de grade 2025 - Créations de postes**

L'an deux mille vingt-quatre, le six décembre, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de convocation du comité syndical : le 29 novembre 2024

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Josiane FRAYSSE	
BORREZE		
CALVIAC EN PERIGORD	Sylvie MENARDY	Jean-Louis CHUPIN
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	
CARSAC-AILLAC		Andrée CAMBIER
JAYAC	Guy ESTRUC	
PAULIN	Alain PERIQUOI	
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Gérard VIELLE	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	Brigitte TEILLAC PALADE
SALIGNAC-EYVIGUES	Jacques FERBER	Christèle MARJARIE
SIMEYROLS		
ST CREPIN ET CARLUCET	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU	
ST GENIES		Charles MOLINA
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	
STE MONDANE	Éric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claude DENIS	Jocelyne MANIERE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAPELLE	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	Déborah LECLERCQ
DOMME		
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	
GROLEJAC		
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	Damien BARD
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE		
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	François DEFONTAINE
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESSEDE :

ALLAS LES MINES		
CASTELS ET BEZENAC		
MEYRALS	Éric HAUTESERRE	Joël LE CORRE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Sébastien FRIT	
LES FARGES	Philippe LAVIEVILLE	
MONTIGNAC		
PEYZAC LE MOUSTIER		
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	
THONAC	Patrick LE MELLEDO	Cyril CERF
VALOJOUXX	Jean-Pierre MEGE	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	Francis VAUCEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN		Christine LASCOMBE
MARQUAY	Sylvie JESINGHAUS	
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	
SARLAT LA CANEDA	Marie-Pierre VALETTE	Marlies CABANEL

AR Prefecture024-252402284-20241206-9_061224-DE
Reçu le 11/12/2024ST ANDRE-ALLAS
ST VINCENT DE COSSE
ST VINCENT LE PALUEL
STE NATHALENE
TAMNIES
VEZAC
VITRACJean-Jacques ALBIE
Eric ALARD
Frédéric TACHE
Christian ROBLESCéline DUVAL
Sylvie DELBARY
Daniel CHAZARAIN**Excusés :**

Marie-Laure FERBER (Carlux), M. Jean-Pierre PLANCHE (Simeyrois), M. Fabrice LEFEVRE (Simeyrois), Jocelyne TIREL LALAUDE (Groléjac), Jacqueline JOUANEL (Meyrals), Hervé CARVES (Castels et Bézenac), M. Marc PONS (Tamniès).

Procurations :Mme Claudine FARFAL (Saint Cybranet) donne pouvoir à M. Alain BIELHER (Saint Cybranet)
Mme Catherine BERTHELOT (La Chapelle Aubareil) donne pouvoir à M. Sébastien FRIT (La Chapelle Aubareil)
M. Guy PRIESTER (Pechs de l'Espérance) donne procuration à M. Gérard VIELLE (Pechs de l'Espérance)Mme Marlies CABANEL (*Sarlat*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Le président informe le comité syndical que des agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade permettant d'évoluer vers le grade supérieur à l'intérieur de leur cadre d'emploi dès le 1^{er} janvier 2025 :

Nombre d'agents	Cadre d'emplois / Grade actuel	Avancement possible	Conditions	Date avancement de grade
1	Attaché territorial / Attaché	Attaché principal	Sans	01/01/2025
1	Rédacteur territorial / Rédacteur principal de 2 ^e classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Sans	01/01/2025
2	Technicien territorial / Technicien principal de 2 ^e classe	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Sans	01/01/2025
2	Adjoint technique territorial / Adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Sans	01/01/2025
1	Adjoint technique territorial / Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Examen	01/01/2025

Compte tenu de la qualité du travail effectué par les agents ainsi que de la réussite à l'examen pour l'un d'entre eux, le président propose de créer les postes correspondants aux avancements de grade :

- attaché principal : 1 poste,
- rédacteur principal de 1^{ère} classe : 1 poste,
- technicien principal de 1^{ère} classe : 2 postes,
- adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 2 postes,
- adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 1 poste.

Vu l'avis du CST en date du 06/12/2024 saisi pour avis concernant la détermination des ratios,
Vu l'avis du bureau syndical en date du 06 décembre 2024,
Vu la délibération du comité syndical n°08-06124 en date du 06/12/2024 portant sur les taux de promotion pour les avancements de grade,
Vu les possibilités d'avancement de grade des agents remplissant les conditions,
Considérant que les agents remplissent les conditions au 1^{er} janvier 2025,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de l'Etat.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer les emplois suivants à temps complet (35/35^e) à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- attaché principal : 1 poste,
- rédacteur principal de 1^{ère} classe : 1 poste,
- technicien principal de 1^{ère} classe : 2 postes,
- adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 2 postes,
- adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 1 poste.

-**DECIDE** de fermer de façon concomitante –au 1^{er} janvier 2025 - les postes suivants :

- attaché : 1 poste,
- rédacteur principal de 2^{ème} classe : 1 poste,
- technicien principal de 2^{ème} classe : 2 postes,
- adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 2 postes,
- adjoint technique : 1 poste.

-**MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 06 décembre 2024.

Marlies CABANEL
Secrétaire de séance

Jérôme PEYRAT
Président



AR Prefecture

024-252402284-20241206-9_061224-DE
Reçu le 11/12/2024